

## Championnat de Suisse International

### Classe Fireball

Bevaix – du 10 au 13 septembre 2009

## Instructions de course

### 1. Organisateur

Club Nautique de Bevaix, Cp 413, 2022 Bevaix  
en collaboration avec l'association de la classe Fireball

### 2. Zone de course

2.1 La zone de course se situe au large de Bevaix.

2.2 Selon les conditions météo, le comité de course peut décider de déplacer le parcours en dehors de cette zone.

### 3. Règles

La régata sera régie par :

3.1 Les « règles » telles que définies dans les Règles de Course à la Voile de l'ISAF.

3.2 Le règlement de Swiss Sailing concernant les championnats de Suisse.

3.3 L'ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses et ses amendements locaux.

3.4 Les règles de la classe Fireball.

3.5 En cas de différences dans l'interprétation, le texte français prévaudra.

### 4. Avis aux concurrents

4.1 Le tableau officiel sera placé à l'entrée du club-house.

### 5. Modifications des instructions de course

5.1 Toute modification des IC sera affichée au tableau officiel avant 08h30 le jour où elle entrera en vigueur.

5.2 Un changement dans le programme des courses sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

### 6. Signaux faits à terre

6.1 Les signaux faits à terre seront envoyés sur le mât situé au sud du club-house, accompagnés de signaux sonores.

6.2 Signaux recommandés:

- L Un avis aux concurrents a été affiché au tableau officiel

- AP Départ retardé. Un signal d'avertissement pourra être fait seulement 30 minutes après l'affalé de l'AP

- D Pas sortir du port, départ retardé. Un signal d'avertissement pourra être fait seulement 30 minutes après l'affalé de l'AP

- AP sur A Aujourd'hui plus de course

- Y Portez une flottabilité personnelle avant de quitter le port et jusqu'au moment où vous êtes de nouveau à quai

## 7. Programme des courses

### 7.1 Horaire:

Mercredi 9 sept. 09	de 15h00 à 19h00 :	Ouverture du bureau de course, confirmation d'inscription, contrôle de jauge remise des instructions de course
Jeudi 10 sept.09	de 08h00 à 11h00 :	Contrôle de jauge
	de 08h00 à 10h00 :	Confirmation d'inscription et remise des instructions de course
	12h00 :	Ouverture officielle, briefing des skippers, les concurrents sont à disposition du comité de course
	14h00 :	Premier départ possible (signal d'attention) 3 courses au maximum
	19h00 :	Apéritif de bienvenue au club-house
Vendredi 11 sept. 09	08h30 :	À disposition du comité de course à terre. 4 courses au maximum
	19h00 :	Souper en montagne
Samedi 12 sept. 09	08h30 :	À disposition du comité de course à terre. 4 courses au maximum
	19h00 :	Souper officiel
Dimanche 13 sept. 09	08h30 :	À disposition du comité de course à terre. 3 courses au maximum
	15h00 :	Dernier signal d'avertissement possible
	env.17h00 :	L'heure de la distribution des prix sera affichée après la clôture de la dernière course sur le tableau officiel

### 7.2 Nombre de courses:

- Il est prévu de courir **12** courses
- Les courses sont numérotées à la suite de leur achèvement.
- Le championnat sera validé si au moins **4** courses valables sont courues
- **4** courses au maximum pourront être courues par jour.

## 8. Pavillons de classe

8.1 Insigne de classe sur drapeau blanc.

## 9. Parcours et Marques

9.1 Parcours selon le plan annexé. L'indication du type de parcours se fera sur le bateau start au moyen de lettres noires sur fond blanc.

9.2 Pour chaque parcours sont définis:

- La longueur **3** km.
- Le temps maximum **75** mn pour le premier bateau.

9.3 Le parcours pourra être raccourci après le deuxième bord de près pour autant que les définitions de 9.2 soient respectées.

9.4 Les marques sont des bouées cylindriques oranges

9.5 La marque de départ sera signalée par un pavillon rouge, la marque d'arrivée par un pavillon bleu.

9.6 Une bouée pourra être accrochée à l'arrière du bateau start. Cette bouée et son amarre seront alors considérées comme faisant partie de la marque de départ.

9.7 En cas de modification de parcours, des bouées pyramidales seront les marques de remplacement.

## **10. Départ et Arrivée**

- 10.1 Le départ sera donné en application de la règle 26.
- 10.2 La ligne de départ sera entre le mât principal du bateau start arborant un pavillon orange (à tribord de la ligne de départ) et une marque portant un pavillon rouge (à l'extrémité bâbord de cette ligne).
- 10.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 5 minutes après son signal de départ sera classé DNS (modification de la règle A4).
- 10.4 La ligne d'arrivée sera délimitée par un pavillon bleu hissé sur le mât d'un bateau du CC et par une marque signalée par un drapeau bleu .

## **11. Système de pénalité**

- 11.1 La règle 44.2 s'appliquera - pénalité de deux tours.
- 11.2 Un bateau qui abandonne ou qui a effectué une pénalité doit remplir un formulaire et le remettre au secrétariat de régates avant l'expiration du temps limite pour réclamer (Extension de la règle 44).
- 11.3 L'Annexe P s'appliquera, pénalités immédiates pour infractions à la règle 42.
- 11.4 Si la vitesse du vent dépasse les 12 nœuds, le comité de course peut en hissant le pavillon « O » avec ou avant le signal d'avertissement autoriser à pomper, balancer et saccader après le signal de départ.
- 11.5 Si la vitesse du vent dépasse les 12 nœuds après le signal de départ, le comité de course peut envoyer le pavillon « O » avec des signaux sonores répétitifs à une marque pour signaler que les actions sont permises comme spécifié dans les règles de classes, après le passage de la marque.
- 11.6 Si la vitesse du vent devient inférieure à 12 nœuds après que le pavillon « O » ait été envoyé, le comité de course peut envoyer le pavillon « R » avec des signaux sonores répétitifs à une marque pour signaler que la règle 42 s'applique après le passage de la marque.

## **12. Classement**

- 12.1 Le système de classement « a minima » de l'annexe A des RCV s'appliquera.
- 12.2 Le nombre de mauvais scores retirés est de 1 pour 4 manches courues soit 3 au maximum.
- 12.3 Temps limites : Les bateaux ne réussissant pas à finir dans un délai de 30 minutes après l'arrivée du premier seront classés DNF (modification des règles 35, A4 et A5).

## **13. Réclamations et demandes de réparation**

- 13.1 Les bateaux ayant l'intention de réclamer, doivent l'annoncer au Comité de Course en indiquant le nom du réclamé et ceci dès le franchissement de la ligne d'arrivée (Extension de la règle 61).
- 13.2 Les réclamations doivent être faites par écrit sur les formulaires de réclamation disponibles au secrétariat de régates et déposées avant le temps limite pour réclamer (Extension de la règle 61.2).
- 13.3 Le temps limite pour réclamer est de 60 mn après l'arrivée du bateau start au port.
- 13.4 Les informations aux concurrents concernant les réclamations du comité de course ou du comité de réclamation seront affichées au tableau officiel.
- 13.5 Le comité de réclamation instruira, si possible, les réclamations dans l'ordre de leur dépôt. Les avis de réclamations et leurs ordres de passage seront affichés au tableau officiel dans les 30 minutes qui suivront la fin du temps limite pour réclamer. Il appartiendra aux parties concernées d'être présentes, avec leurs éventuels témoins, au lieu et à l'heure indiquée sur ces avis.
- 13.6 Le dernier jour de la régates, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réouverture a été informée

de la décision la veille, ou pas plus de 30 mn après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour (modification de la règle 66).

#### **14. Sécurité**

- 14.1 Un bateau qui abandonne doit informer le comité de course ou le secrétariat de régates le plus rapidement possible.
- 14.2 La distance minimale de 50 m avec les bateaux en service régulier est à respecter.

#### **15. Remplacement d'équipier ou d'équipement**

- 15.1 Le remplacement d'un membre de l'équipage ne sera autorisé que pour des raisons importantes et avec l'approbation préalable par écrit du Jury.
- 15.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu, qui a fait l'objet d'un contrôle de jauge, ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course.

#### **16. Contrôle de jauge et d'équipement**

- 16.1 Un bateau et son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

#### **17. Bateaux officiels**

- 17.1 Les bateaux du CC seront signalés par un drapeau du CNB.
- 17.2 Les bateaux du jury seront signalés par un drapeau jaune avec le mot **JURY**.

#### **18. Bateaux accompagnateurs**

- 18.1 Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors de la zone de course soit à 100 m des laylines dès le signal préparatoire jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini la course ou que le comité de course ait signalé un retard, un rappel général ou une annulation.

#### **19. Communication radio**

- 19.1 Un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

#### **20. Décharge de responsabilité**

- 20.1 La responsabilité du propriétaire, dans les cas sortant des limites des règles de course, est engagée selon les lois civiles en vigueur. La décision d'un bateau et de son équipage de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (voir RCV 4, Décision de courir).
- 20.2 L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

#### **21. Assurance**

- 21.1 Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile et valable en compétition.

### Annexe: Plan de parcours

